



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu
page twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Compte-rendu du groupe de travail du 2 juillet 2014 et la CAPD du 3 juillet 2014

1 - **Affectations phase manuelle** : tous les collègues qui nous avaient envoyé une fiche de suivi ont été informés dès la fin des opérations.

2 - **Postes E et G vacants** : Ils seront sans doute transformés pour un an en postes de ZIL, parce qu'ils ne sont plus accessibles sans CAPA-SH.

3 - **Exeat** : toutes les demandes seront accordées.

4 - **Disponibilité** : les demandes seront examinées au cas par cas. Les demandes pour suivre un conjoint muté seront accordées de droit.

5 - **Ineat** : les demandes seront étudiées au cas par cas.

6 - **Stagiaires** (concours exceptionnel) : il y avait 110 postes à pourvoir et seulement 97 recrutements.
Permet 17 lauréats supplémentaires du concours rénové.
32 postes à mi-temps leur sont réservés.

Journées de formation des stagiaires (concours rénové) : certains stagiaires seront en formation les lundis et mardis, les autres les jeudis et vendredis. Les bilingues, lundis et jeudis.

Stagiaires prolongés (à temps complet jusqu'à leur titularisation) : 6

Stagiaires prorogés (à mi-temps en classe, à mi-temps en formation) : 10 qui seront affectés dans une autre circo.

Le SNUipp-FSU dénonce l'affectation tardive des stagiaires du concours rénové qui intervient lorsque les répartitions pédagogiques ont déjà été faites dans les écoles et doivent être revues.

7 - **Bilingue** : 7 contractuels à la rentrée

8- **CPC et EMF à l'ESPE** :

A partir de la prochaine année scolaire, les CPC et les EMF interviendront à l'ESPE. Les modalités de leur intervention (domaines, quota horaire...) seront définis après la signature d'une convention entre le rectorat et l'ESPE.

Pour ce qui concerne le choix des EMF qui interviendront à l'ESPE, il se fera à partir des compétences déclarées par ces derniers.

9- **Les contrats aidés** ont pour missions l'accompagnement du handicap, l'aide administrative aux directeurs, la vie scolaire dans les collèges.

Moins 38 contrats aidés sans que l'IA sache quels sont les critères qui font que la dotation baisse.

10 – **TBE : tableau de bord des écoles** : à la rentrée, les directeurs découvriront le TBE (tableau de bord des écoles). L'administration pense que cet outil devrait simplifier les tâches administratives des directeurs. Ce sera aussi un excellent outil au service du pilotage.

Le TBE sera présenté aux directeurs lors de la réunion de rentrée.